



2018

Boisemont

Bulletin d'informations Municipales

<http://www.ville-boisemont.fr>

Comité des Fêtes
cdfboisemont@yahoo.fr

Le Boisemont Tennis Loisirs
contact B.T.L. : 06 82 36 73 70

L' Epinette de Boisemont
<http://www.epinetteboisemont.fr>

Janvier 2018

Sommaire Edito

Couverture
La rue de la ferme

Page 2
Edito

Page 3
Boisemont en bref

Page 4
Patrimoine et environnement
A V A P

Page 5
Quelques petites nouvelles de
l'école.
Le repas des anciens

Page 6 & 7
2017 en images

Page 8
Le Comité des Fêtes
Le Boisemont Tennis Loisir

Page 9
Sur les traces du passé

Page 10
La vie du Conseil

Page 11
La vie du Conseil

Page 12
Evénements 2017
Le carnet rose

**Liberté
Egalité
Fraternité**

La question des moyens financiers reste au cœur de nos préoccupations alors que les investissements chutent et que les services de proximité sont impactés (suppression des emplois aidés dont bénéficiait la commune).

Notre partenaire en investissement reste la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise qui a inscrit notre commune dans son Programme Pluriannuel d'Investissements.

Dans la continuité des budgets précédents, celui de 2018 sera marqué par la sobriété dans la dépense et la recherche d'économies.

Dans ce contexte, il me paraît nécessaire de mentionner le comportement manipulateur de deux boisemontais qui, sous prétexte d'engagement citoyen, se montrent particulièrement acharnés et distribuent dans nos boîtes aux lettres des tracts purement propagandistes et mensongers. Animés par des aspirations personnelles, ils monopolisent par leurs demandes abusives (archives, copies de permis de construire, etc...) le service public communal au détriment des autres habitants et de l'intérêt général, faisant perdre un temps précieux aux collaboratrices de la mairie envers lesquelles ils adoptent souvent des attitudes méprisantes, voire agressives, et coûtent cher à notre commune en frais d'avocats. Il faut que cela cesse. De tels comportements pathologiques sont intolérables et nuisent au travail serein de l'équipe municipale, dont la disponibilité et l'implication pour les intérêts de la commune sont aussi notables que désintéressées, comme à celui du personnel de mairie, également exemplaire, et particulièrement mis à mal.

Mais fort heureusement il y a aussi de bonnes nouvelles et points positifs. C'est la réussite de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec la semaine de quatre jours. La nouvelle équipe pédagogique est très appréciée. Le Comité des Fêtes et le CCAS ont organisé des manifestations très réussies dans le parc du château, et la brocante annuelle a connu un afflux de chineurs exceptionnel. Je remercie les élus qui ont participé aux réunions de travail et finalisé l'AVAP qui constitue une protection patrimoniale et urbanistique visant à conserver le caractère rural de notre commune et à préserver notre cadre de vie.

Au seuil de cette nouvelle année, au nom du Conseil Municipal, je souhaite que 2018 vous apporte beaucoup de satisfactions familiales et professionnelles.

Très cordialement

Jean Claude Wanner



NAISSANCE

Notre secrétaire de mairie a le plaisir de vous présenter son fils Lilian né le 4 novembre 2017.



URBANISME

L'opération pavillonnaire de 28 logements a pris du retard. Le promoteur annonce un démarrage des travaux courant janvier.



TRAVAUX 2017

Ce sont essentiellement les travaux d'enfouissement des réseaux qui ont mobilisé les crédits d'investissement du budget communal.

Cet important programme a concerné les voies suivantes : rue des Chênes, rue des Bois, rue de Vaux, rue du Gros Orme et rue de Triel.

Dans la foulée, la CACP et son délégataire CYEL ont entrepris la réfection complète de l'éclairage public sur toutes ces rues.

Par ailleurs, la même société a entrepris la réhabilitation du réseau d'éclairage public sur tout le territoire communal.



Enfouissement des réseaux

Les autres investissements concernent la rénovation du logement communal avec des travaux d'isolation thermique et la réalisation de structures de jeux à l'école.



Jeux de l'école

La sécurisation du passage piétons à l'angle de l'avenue du Maréchal Leclerc et de la rue de la Garenne a été réalisée par la CACP et le Conseil Départemental.

DÉCHETS VERTS

"ATTENTION", un changement dans la collecte des déchets pour 2018. A partir du lundi 5 février la collecte des déchets verts se fera le jeudi. Un calendrier sera distribué dans vos boîtes aux lettres et consultable sur le site de Boisemont.



Sécurisation du passage piétons

AVAP :

Par délibération du 17 novembre 2017, le Conseil Municipal a adopté l'AVAP, dont le dossier a préalablement fait l'objet d'une concertation puis d'une enquête publique, de la consultation des personnes publiques associées et a été approuvé sans réserve par le Préfet du Val d'Oise.

Enjeux de l'AVAP

Boisemont ne comprend ni monument protégé, ni site inscrit ou classé. Néanmoins, si le village a été particulièrement bien préservé, il est exposé, de par sa localisation en frange de Cergy-Pontoise, à de fortes pressions urbaines. Cette situation nécessite une protection particulière, ce qui a conduit la commune à instituer, le 4 février 2000, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), approuvée le 17 mars 2000, pour lui permettre d'en assurer la pérennité, de conserver la qualité de son patrimoine bâti et naturel et de sauvegarder son caractère rural.

L'évolution des législations environnementale et patrimoniale ainsi que les enjeux attachés à la protection du patrimoine et du cadre de vie de la commune ont rendu nécessaire la transformation de la ZPPAUP en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sous peine de perdre la protection, essentielle pour notre village, assurée par cet outil patrimonial.

Les AVAP constituent un dispositif qui reste proche de celui des ZPPAUP. Leur but est de faire évoluer ces dernières pour en améliorer certains aspects, notamment par une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et du développement durable, une meilleure coordination avec le Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'une plus grande précision et clarté des règles.

Champ d'application et organisation de l'AVAP

Comme la ZPPAUP, l'AVAP de BOISEMONT s'applique sur l'ensemble du territoire communal.

Le territoire est composé d'aires paysagères bâties et naturelles. Les aires paysagères sont divisées en 4 secteurs :

AIRE n° 1 : Aire paysagère patrimoniale : Centre historique

AIRE N°2 : Aire paysagère en développement

AIRE N° 3 : Aire paysagère forestière

AIRE N° 4 : Aire paysagère à valeur agricole

Contenu de l'AVAP

L'AVAP est constituée des documents suivants :

Le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental qui porte sur les patrimoines, mais également sur les questions environnementales.

Le rapport de présentation qui identifie :

- d'une part, les objectifs à atteindre en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine ainsi que de qualité de l'architecture et de traitement des espaces ;

- d'autre part, les conditions locales d'une prise en compte des objectifs de développement durable en cohérence avec les objectifs précédents.

Le règlement prescriptif qui définit à l'intérieur de chaque aire les dispositions à respecter en matière :

- d'implantation et de volumétrie des constructions nouvelles ou de l'extension des constructions existantes,

- de qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements des constructions existantes et de conservation ou de mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains,

- d'intégration architecturale des aménagements ou des dispositifs relatifs aux économies d'énergie et d'insertion paysagère des installations d'exploitation des énergies renouvelables.

Le document graphique (plan de secteurs de l'AVAP) qui accompagne le règlement, fait apparaître le périmètre de l'aire. Il identifie, à partir d'une typologie architecturale, notamment en fonction de la composition architecturale des bâtiments, de leur époque de construction, de leur style ou de leurs caractéristiques esthétiques, de leur mode constructif et de l'usage des matériaux, les règles de conservation des immeubles et des espaces et, le cas échéant, les conditions relatives à l'implantation, à la morphologie et aux dimensions des constructions.

Du fait de l'intervention de la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) qui classe de facto les AVAP en Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) dès leur création, l'AVAP est devenue, dès son approbation, un Site Patrimonial Remarquable, se substituant à la ZPPAUP, ce qui, toutefois, ne change rien à son contenu.

Le dossier est accessible sur le site internet de la commune (<http://www.ville-boisemont.fr>) et consultable en mairie aux heures d'ouverture habituelles.



QUELQUES PETITES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Durant le premier trimestre, deux sorties ont été proposées aux enfants des classes du primaire. En novembre, les élèves de CE2-CM1-CM2 sont allés assister à une pièce de théâtre « l'île mystérieuse » inspirée du roman de Jules Verne. Ce spectacle de qualité, présenté dans la salle de l'Antarès à Vauréal, a séduit petits et grands. Les élèves de CP-CE1, eux, se sont rendus au château de Villarceaux dans le cadre d'un projet artistique organisé avec l'association « la source Villarceaux ». Ils ont pu visiter une exposition et participer à un atelier de création d'un décor de maison en utilisant la technique du marbling (papier marbré). Les enfants ont beaucoup aimé cette activité.

Pour la classe de maternelle, le projet (à venir) est la visite du musée de la moisson et du pain à Sagy avec un parcours ludique permettant de découvrir l'origine des aliments que nous consommons tous les jours.

Le 15 décembre fut un jour de grande activité. En effet, une troupe de comédiens avait planté ses décors dans la salle Corraze pour présenter à toute l'école le spectacle « Le père Noël a disparu ». Des aventures surprenantes où la magie de Noël a opéré son

charme ! Le soir, le traditionnel marché de Noël a été dressé sur les tables pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs parents. C'est toujours un moment de fierté pour les enfants de présenter à leurs familles leurs travaux, préparés dans leurs classes sous la tutelle de parents (ou grands-parents) volontaires durant le premier trimestre.

Question sport, dans le cadre d'un projet tennis, la Ligue du Val d'Oise accueille les enfants d'octobre à février. Les enfants s'y rendent avec enthousiasme tous les vendredis matins. Ils bénéficient d'excellentes conditions d'apprentissage : deux animateurs par groupe de six élèves, ils progressent vite au sein d'ateliers ludiques et motivants !

Les séances piscine ont repris en janvier pour les classes primaires : une séance hebdomadaire durant trois mois à la piscine de Vauréal.

Le loto de l'école aura lieu le 2 février. Cette année, les traditionnelles galettes seront remplacées par des tartes aux pommes « maison » confectionnées par les enfants eux-mêmes (aidés des ATSEM).

Comme toujours, beaucoup de projets pour rendre la vie scolaire agréable et motivante !



LE REPAS DES ANCIENS

Cette année, dimanche 10 décembre, c'est au Café du Théâtre à Jouy le Moutier que nos anciens ont été accueillis par la Municipalité et le CCAS. Avant de s'installer confortablement autour d'une table attrayante, chacun découvre et admire le décor théâtral de la salle de réception : belle surprise dans ce nouveau lieu de rencontre.



Monsieur le Maire présente ses vœux et souhaite à tous une très belle journée sans oublier une pensée pour les personnes absentes et celles qui nous ont quittés.

Après une délicieuse douceur apéritive, des plats succulents défilent alors que les papotages vont bon train. L'animateur TIPOFF n'hésite pas à les interrompre de temps à autre en invitant les férus de danses à quelques pas sur des rythmes effrénés !

Pâquerette Haimon et Albertine Langlois, nos doyennes, n'ont pas été oubliées. Elles étaient ravies de recevoir une magnifique composition florale des membres du CCAS. Puis un trio boisemontais « méconnu » s'est emparé du micro quelques minutes pour embraser

la salle avec un « Allumez le feu ! », chanson mythe de notre rockeur disparu. Compte tenu de son succès ce trio reviendra peut être !!!

Puis c'est l'heure de se quitter. Tout le monde repart enchanté d'avoir partagé un savoureux moment dans une ambiance conviviale et chaleureuse et promet de se retrouver l'an prochain.



2017 EN IMAGES



Sortie Equestre



Halloween



Boise



pétanque



Sortie Pédestre



Travaux : Ave du Général Leclerc



Repas des anciens



Boisemont en Fête



Saint Jean



Boisemont en Fête



Boisemont en Fête



Sortie Cinéma



Boisemont en Fête



École



Sortie Vélo pèdesdestre



Brocante 2017



Spectacle Ecole

COMITÉ DES FÊTES

Une petite équipe pleine d'entrain pour le plaisir de faire plaisir

Les membres du Comité des Fêtes de Boisemont tenaient régulièrement leurs assemblées générales à la salle de réunion de la mairie. Les réunions ont toujours été ouvertes au public, mais peu de monde était présent pour y participer. Soucieuse de proposer des animations diverses et de faire rencontrer les habitants, la petite équipe, malgré son dynamisme et sa motivation, peine toujours à trouver des adhérents et des bénévoles pour aider, proposer de nouvelles idées et pérenniser le bien vivre ensemble.

Du mois de mars au mois de novembre, une dizaine de manifestations ont été organisées :

– Au début du printemps, deux sorties familiales au cinéma ont été programmées (La Belle et la Bête ; Baby Boss).

– Le samedi 16 avril, les enfants étaient ravis de se retrouver dans le parc paysager pour une partie de chasse aux œufs de Pâques.

– Les dimanches 21 mai et 8 octobre, les amoureux de la nature s'étaient donné rendez-vous devant l'école à 10 heures pour une randonnée cyclo-pédestre dans la forêt de l'Hautil. A l'arrivée, les participants (parents et enfants) étaient récompensés de leurs efforts sportifs par une petite collation très conviviale.

– Le dimanche 18 juin, bien ensoleillé, le parc paysager était particulièrement animé. Près d'une trentaine de personnes se sont sympathiquement confrontées

tout au long de l'après midi au cours d'une triplette de pétanque minutieusement organisée. Toutes sortes de douceurs, crêpes, gaufres et boissons ont agrémenté les différentes parties au grand plaisir des participants. Les lauréats ont été bien récompensés par des lots et des prix intéressants.

– Le samedi 24 juin a eu lieu la traditionnelle fête de la Saint-Jean organisée conjointement par le Comité des Fêtes, la mairie et le CCAS. Plus de 120 personnes ont répondu présent. Le parc du château était chaleureusement animé. Au menu, une délicieuse paëlla géante. La soirée était rythmée par des animations diverses, ateliers de cirque et clowneries, concert, balades aux lampions. Un bûcher géant a conclu la fête au grand bonheur des petits et des grands.

– La brocante annuelle de Boisemont a eu lieu le dimanche 3 septembre. Plus d'un millier de mètres linéaires d'exposition ont été vendus. Un apport financier d'environ 6.500 €, constituant l'unique ressource du Comité des Fêtes, permet d'organiser les différentes manifestations.

– La saison s'est achevée par un beau défilé d'Halloween le mardi 31 octobre et une sortie équestre le dimanche 26 novembre au cours desquels une vingtaine d'enfants et d'adultes se sont bien amusés.

Un grand MERCI à tous ceux grâce à qui ces différentes manifestations ont pu avoir lieu.



LE BOISEMONT TENNIS LOISIRS

Quel avenir pour le BTL ?

Le club de tennis de Boisemont (B.T.L) voit ses effectifs diminuer d'année en année au point de se poser la question de continuer ou pas à le maintenir. Nous comptons sur la construction du nouveau lotissement, en face des courts, mais nous ne sommes pas sûrs que le club puisse attendre l'emménagement de ces futurs Boisemontais.

En effet, comme beaucoup de très petits clubs de tennis du Val d'Oise, la pérennité des activités tennistiques, au sein du village, est fortement menacée.

A ce jour, quelques adhérents partagent la même passion du tennis en poursuivant des entraînements avec la toujours très fidèle Sylvie Henderson, que nous remercions.

Que dire ? Nous avons la chance d'avoir des infrastructures qui existent au sein du village, bien que vieillissantes. Mais ce qui manque au B.T.L. ce sont des membres. Le Tennis Loisirs n'est-il plus un sport en vogue ?

De façon générale, ce constat est aussi une réalité au niveau fédéral. Les effectifs baissent au sein de la Fédération Française de Tennis au profit d'autres activités sportives ou culturelles.

Des réunions organisées par la Ligue de Tennis du Val d'Oise sont prévues entre le 20 et le 29 janvier prochains dans le but de rassembler tous les dirigeants des clubs de tennis valdoisiens. Moment privilégié pour échanger sur de nombreux thèmes. Notre question, sera, comme pour de nombreux clubs ruraux, quel avenir pour nos petits clubs ? Quel ultime soutien peut-on obtenir de la Ligue ?

Et vous, avez-vous des idées à partager ? Nous comptons sur vous, Boisemontais pour que notre club ne s'éteigne pas !

En attendant, toute l'équipe du BTL adresse à tous ses plus chaleureux vœux de Bonne et Heureuse Année 2018.

Le Bureau du BTL

Contact : +33682367370

SUR LES TRACES DU PASSÉ

Les anciens commerces de Boisemont

Tous les habitants de Boisemont reconnaissent en ce village un lieu agréable, préservé et où il fait bon vivre. Certains néanmoins peuvent regretter d'avoir à prendre leur voiture pour acheter quelques produits de première nécessité. Boisemont, en effet, ne compte aucun commerce, si ce n'est le [bureau de tabac du Montrouge](#). Il n'en a pas toujours été ainsi.

Au dix-neuvième siècle, un café se dressait déjà à l'em-

placement de l'actuel café bureau de tabac du Montrouge. et en commerce de chapeaux avant de fermer définitivement quelques années plus tard.

Un troisième commerce ouvrira également en 1880 dans la Grande Rue. Il s'agit cette fois d'une [épicerie](#), [charcuterie](#), [mercerie](#), [commerce de chaussons](#) qui sera transformée par la suite en débit de boissons.

Pendant la guerre, un autre débit de boissons sera tenu



placement de l'actuel café bureau de tabac du Montrouge. La trace la plus ancienne de ce café remonte à 1836, il était alors tenu par Lazare Hérou, marchand de vin et buraliste. Un changement de propriétaire interviendra quelques années plus tard et, en 1904, la famille Lhuillier sera la première à éditer les cartes postales de Boisemont, dont plusieurs séries seront éditées et que l'on peut encore trouver chez les collectionneurs. C'est également au Montrouge que sera installée la première cabine téléphonique du village en 1932. Une pompe à essence y sera même mise en service pendant une certaine période et des séances de cinéma seront organisées dans l'arrière-salle du restaurant.

par Monsieur Recordon dans la Sente des Rosiers. Pour les connaisseurs et les habitués, sans doute...

L'actuel [Restaurant des Côteaux](#), situé sur le plateau de l'Hautil, a été construit au début du vingtième siècle. Il faisait partie d'un programme de lotissement de villas



A la fin du dix-neuvième siècle, un autre café, qui fait également office d'épicerie, voit le jour en face du premier. L'enseigne « [Epicerie populaire](#) » se dresse au-dessus de la porte, à côté d'une grande vitrine, qui subsiste encore aujourd'hui, sous des volets souvent fermés. En 1926, ce café sera transformé en mercerie

de luxe qui fut abandonné par la suite. Au départ, il s'appelait d'ailleurs le « Restaurant du Lotissement ».

A la fin du vingtième siècle, un tournant décisif s'amorce pour la vie du village avec la création, en 1968, de la Ville Nouvelle qui s'accompagne d'une diversification des origines des habitants ainsi que de nouvelles constructions qui ne laisseront aucune place aux petits commerces de proximité.

Source :

« [Histoire d'un village typique du Vexin français](#) »



LA VIE DU CONSEIL

Extraits des principales décisions de votre Conseil Municipal (voir les comptes-rendus détaillés sur le site internet de Boisemont).

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 février 2017

CONVENTION D'EQUILIBRE TERRITORIALE

Suite au compte rendu de Monsieur Leblanc, élu de la commune, et sur proposition de Monsieur Jean Claude Wanner, le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la Convention d'Equilibre Territoriale, annexée,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017

Considérant la nécessité de créer un deuxième columbarium au cimetière communal au vu des nombreuses demandes, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE la création d'un columbarium,

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2017 pour l'édification d'un columbarium pour un montant de 5.762,50 euros, DECIDE du plan de financement suivant :

Subvention de la DETR : 40% du montant H.T
Autofinancement : 60 % du montant H.T

S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée.

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017

Considérant que des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux doivent être réalisés dans le cadre de la procédure de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP), Considérant que ces travaux devront être réalisés pour la mise en conformité de la mairie, de l'école et de la crèche, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au titre du soutien à l'investissement local 2017 pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie, de l'école et de la crèche pour un montant de : 25.192,42 € H.T.

DECIDE du plan de financement suivant :

Subvention soutien à l'investissement local : 20% du montant H.T
Autofinancement : 80 % du montant H.T

S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Leblanc demande si une réunion explicative aura lieu avant le vote du budget. Monsieur le Maire informe qu'une réunion préparatoire pour l'élaboration du budget a eu lieu avec les adjoints le 28 janvier 2017.

- Monsieur Pernel informe que le vidéoprojecteur est acheté, qu'on pourra l'utiliser pour la réunion de Conseil qui se tiendra pour les budgets ce qui permettra de faire des économies de papier.

- Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu hier en mairie, avec le Centre équestre et le promoteur CFH pour le projet des 28 pavillons. Qu'un accord a été trouvé pour la servitude de passage entre les deux parties. Les fouilles archéologiques ne devraient pas durer plus de trois mois.

- Madame Paranthoën rappelle à nouveau le problème qui va se poser pour le parking de la brocante, à voir au moment voulu toutes les solutions à envisager.

- Monsieur le Maire informe que la commune devant financer « le chemin de l'Allée » a rentré ce projet dans le cadre du PPI (programmation pluriannuelle des investissements) à hauteur de 50 %, une délégation de maîtrise d'ouvrage sera signée avec la CACP.

- Madame Daine informe de nouveau du problème de sécurité au niveau du carrefour du Montrouge (problème du aux clients du café). Monsieur Philippe Michel répond qu'il serait souhaitable de prendre un arrêté d'interdiction d'arrêt et de stationnement, avec la signalétique correspondante.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame DAINE, adjointe chargée des finances, donne lecture du compte administratif 2016.

Section	Fonctionnement	Investissement
Total des dépenses	538 338.76 €	249 024.25 €
Total des recettes	715 975.70 €	131 002.45 €
Reprise des résultats antérieurs	567 172.34 €	+ 9 288.39 €
Soit un excédent de	744 809.28 €	
Soit un déficit de		108 733.41 €

Restes à réaliser (en dépenses) : 308 299.26 €

Restes à réaliser (en recettes) : 29 367.67 €

Ces résultats sont conformes aux résultats constatés sur le compte de gestion de l'exercice 2016 de la trésorerie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016.

AFFECTATION DU RESULTAT

Rappel de l'instruction M14 sur la comptabilité des collectivités locales qui précise que l'organe délibérant doit décider de l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget. Rappel des résultats du compte administratif exercice 2016

Fonctionnement	excédent de	177 636.94 €
Investissement	déficit de	118 021.80 €
Résultats cumulés au 31/12/2016 (avec reprise de l'antériorité)		
Fonctionnement	excédent de	744 809.28 €
Investissement	déficit de	108 733.41 €

Les résultats de la section d'investissement faisant apparaître un déficit, il y a lieu d'affecter comme suit :

Déficit d'investissement reporté	108 733.41 €	(dépenses d'investissement)
Excédent de fonctionnement reporté	357 144.28 €	(recettes de fonctionnement)
Apurement du déficit reporté	387 665.00 €	(recettes investissement)

COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion 2016 émis par le receveur municipal conforme aux écritures du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2016.

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales 2017 et rappelle ceux-ci :

Taxe d'habitation	10,13
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	10,14
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	36,13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux des taxes

communales pour l'année 2017 énoncés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2017

Madame Martine DAINE présente le projet de budget primitif 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

APPROUVE le budget primitif 2017 présenté par Madame DAINE comme suit :

Sections	Crédits votés	dont restes à réaliser
INVESTISSEMENT		
Dépenses	662.582,67 €	308.299,26 €
Recettes	662.582,67 €	29.367,67 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	893.668,01 €	
Recettes	893.668,01 €	

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Par délibération 2014/18 du 11 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités des élus. Dans le cadre de la réforme initiée par le gouvernement via le protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la Fonction Publique Territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017), il convient de ne plus faire référence expressément à l'indice terminal 1015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes à l'indice brut terminal de la fonction publique.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal reporte le vote de l'admission en non-valeur afin de procéder à des recherches complémentaires sur ces titres impayés.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe qu'un projet d'école privée située à l'angle de la rue des Bois et de la rue des Chênes est envisagé par la directrice de l'établissement « MONTESSORI » de Vernouillet. La directrice et les propriétaires de l'immeuble ont été reçus en mairie afin de soumettre leur projet. Il n'y a pas de contrainte particulière par rapport au PLU de la commune de Boisemont. Cependant, une partie du terrain est située sur la commune de Vaux sur Seine. Un permis de construire devra être déposé car il s'agit d'un changement d'affectation. Aucun investissement de la part de la commune n'est à prévoir. Les propriétaires s'engagent à financer les travaux de voirie par un PEP.

- Monsieur Leblanc et Mme Savill évoquent les risques de nuisances sonores, de circulation et de stationnement intempêtes que ce projet peut engendrer. Ils demandent de prévoir des stationnements à l'intérieur de l'emprise de la future école.

- Mme Daine évoque des problèmes de stationnement dans la rue de Menucourt suite aux arrêts fréquents de véhicules se rendant au café du Montrouge. Monsieur le Maire confirme qu'un arrêté d'interdiction de stationnement a été pris et que des marquages sur les bordures de trottoirs sont envisagés.

- Monsieur le Maire informe le conseil que des fouilles archéologiques démarrent dans le courant du mois de mai sur les terrains prévus pour les futurs pavillons CFH. La commercialisation des futurs pavillons est momentanément suspendue.

- Madame Delaunoy annonce son départ en retraite au 1er septembre 2017. Son remplacement à la commission information sera assuré par Monsieur Pernel.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017

LOYER LOGEMENT RUE LUCIEN KRUYSEN

Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection dans le logement rue Lucien Kraysen sont terminés. Il convient de fixer le montant du loyer pour le logement que la commune souhaite louer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer, à compter du 1er juillet 2017, le loyer mensuel du logement situé rue Lucien Kraysen à la somme de 800 euros (huit cents euros). Le loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail de location pour ce logement.

CREATION DU PERIMETRE REGIONAL D'INTERVENTION FONCIERE DES FRANGES DU VEXIN BOUCLE DE L'OISE

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cet effet au nom et pour le compte de la commune.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire explique que des titres de recettes sont émis à l'encontre de diverses sociétés lorsqu'il reste des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 9 046,24 €, correspondant à la liste des produits irrecouvrables n° 1570661412 dressée par le comptable public.

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
Exercice 2000			
34/2000	3196,41 FR soit 487,29 €	Redevance installation antenne domaine Public	FRANCE TELECOM
Exercice 2005			
34/2005	8 558, 95 €	Redevance installation antenne Montrouge	FRANCE TELECOM

CONVENTION PARTICULIERE D'OUVREMENT DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) DE LA CACP

Vu le rapport de Monsieur Jean Claude WANNER, le Maire, proposant au Conseil d'autoriser l'ouverture du Système d'Information Géographique (SIG) aux communes, à titre gratuit, et d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention-cadre et les conditions particulières.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES

Conformément à la réglementation les délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 ont été désignés à bulletin secret parmi les membres du Conseil Municipal à savoir :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Mr WANNER Jean Claude	Mr PERNEL Jean-François
Mr MICHEL Philippe	Mme CAIGNARD Florence
Mr LEBLANC Henri	Mr BRIANDET François

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré : ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

CHANGEMENT DE DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe que le lotissement des 28 pavillons va prochainement être entrepris et que le nom du chemin rural désigné en 1887 « chemin de l'Allée » n'est pas approprié à ce lieu. Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Chemin du Prieuré », nom du lieu-dit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de dénommer ce chemin rural « Chemin du Prieuré ».

QUESTIONS DIVERSES

Madame HARDY explique que suite au changement des rythmes scolaires (4 jours par semaine) quelques parents ont des difficultés à trouver des solutions de garde pour le mercredi toute la journée. Monsieur le Maire informe que la Mairie de Vauréal ne peut plus les accepter, car celle-ci reste à 4 jours et demi d'école.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2017

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2017 SOLLICITATION INSCRIPTION D'UN ITINERAIRE AU PDIPR

Le Conseil Municipal de Boisemont est informé que le Conseil départemental du Val d'Oise a décidé de réviser le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), afin de favoriser la découverte des paysages du Val d'Oise et de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre, équestre ou cyclable. Cette initiative permet le lancement de la procédure de consultation des communes dans le cadre de la révision du PDIPR prévue par l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983.

LE CONSEIL MUNICIPAL : DECIDE de donner son avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :

De Boisemont à Jouy-le-Moutier, du CV1 à la RN322, chemin de l'Allée, chemin de Boisemont à Andrézy, chemin du Décret, chemin d'Ecancourt à Boisemont, chemin des Gendarmes, rue de la Mairie, Grande Rue, rue de la Ferme, ruelle Hérou, rue du Parc, rue de Vauréal, sente du Montrouge.

RALLIEMENT PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (article 26 de la loi de 26 janvier 1984) garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

ET PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2019.

APPROBATION DE L'AVAP

Considérant que postérieurement à l'enquête publique, le projet d'élaboration de l'AVAP n'a pas fait l'objet de modifications qui remettraient en cause son économie générale,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Caignard, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE le dossier de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenant site patrimonial remarquable, tel qu'il a reçu l'accord de Mr le Préfet du Val d'Oise et tel qu'il est annexé à la présente délibération,

MODIFICATION N°2 DU PLU : MISE EN PLACE D'UN EMPLACEMENT RESERVE SUR LA PARCELLE CADASTREE B 734 EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARC PUBLIC AVEC UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Le Maire explique que la commune de Boisemont souhaite mettre en place un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée B 734 située rue des Chênes (cf. plans de situation en annexe 1), afin de réaliser un parc public avec une aire de jeux pour enfants.

RAPPORTS ANNUELS 2016 DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ces services relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Monsieur le Maire précise que ces documents sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte des rapports des services eau potable et assainissement.

CONTRAT DE PRESTATION SDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la commémoration de la victoire du 11 novembre 1918, il a été demandé la participation d'une formation musicale du SDIS. Considérant qu'il y a lieu d'établir un contrat de prestation, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation pour la participation de la musique du SDIS à la commémoration de la victoire du 11 novembre 1918.

Précise que le coût de la prestation, de 200 €, sera imputé au budget communal.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL D'URBANISME MUTUALISE « OXALIS »

Le Conseil Municipal est informé que la CACP propose de mettre à la disposition des communes membres de l'Agglomération, par le biais d'une convention, des licences d'utilisation du logiciel d'urbanisme « OXALIS », permettant aux communes d'assurer le suivi et l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, d'adopter les termes de la convention de mise à disposition du logiciel OXALIS,

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes administratifs, juridiques et financiers relatifs à ce dossier,

AUTORISE, la commune de BOISEMONT à confier à la CACP la délégation du téléversement des documents d'urbanisme sur le géoportail National,

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Kutos demande si des bancs peuvent être installés dans le parc paysager. Monsieur le Maire répond que cette proposition pourra être étudiée lors de la préparation du prochain budget communal.

- Monsieur le Maire informe que la baisse des dotations de l'Etat annoncée pour l'année 2018 et pour les 4 années à venir sera très conséquente.

- Monsieur Touazi souhaite savoir si le déploiement de la fibre est aujourd'hui opérationnel sur toute la commune. La Mairie n'a pas d'informations de la part d'ORANGE sur l'évolution de l'implantation de la fibre à Boisemont, le calendrier annonçant la fin des travaux de déploiement étant largement dépassé.

- Monsieur Pernel informe que suite à un courriel du service « Déchets » de l'Agglomération de Cergy-Pontoise, une étude est en cours sur les prochaines distributions de sacs végétaux. La CACP, pour l'année 2018, souhaiterait n'effectuer qu'une seule distribution par an et encourager les citoyens à se déplacer (lieu à définir) en cas d'absence. Monsieur Pernel propose de continuer la distribution deux fois par an et de prendre en charge la deuxième.

- Monsieur le Maire informe que le terrain jouxtant le cimetière de Boisemont est prêté gracieusement à un Boisémontais afin que ces 2 ânes puissent profiter de cet espace.

- Monsieur le Maire fait un point sur les ventes des villas de Boisemont. A ce jour, 6 maisons ont été vendues. Les travaux devraient débuter dès que le nombre de 8 maisons sera atteint.

- Monsieur Michel informe que les piliers et le portail du cimetière ont été dégradés après l'intervention d'une société dans l'enceinte du cimetière. Les dégâts seraient causés vraisemblablement par une mini pelleteuse. Monsieur le Maire confirme qu'une plainte auprès du commissariat de Jouy-Le-Moutier a été déposée.

Evénements 2018

Balayage des rues

Pensez à déplacer vos véhicules

Planning : premier semestre 2018
les Mercredi
3 et 17 Janvier
7 et 21 Février
7 et 21 Mars
4 et 18 Avril
3 et 17 Mai
6 et 20 Juin
5 et 19 Juillet

Animations CCAS

Galette : 26 Janvier
Repas : 2 Décembre

Feux de la St Jean

23 Juin

Brocante

2 Septembre

Encombrants

L'enlèvement aura lieu les vendredis 9 Mars, 8 Juin, 9 Novembre.

"ATTENTION", un changement dans la collecte des déchets pour 2018. A partir du lundi 5 février la collecte des déchets vert se fera le jeudi. Un calendrier sera distribué dans vos boîtes aux lettres et consultable sur le site de Boisemont.

Naissances

Meliha DEMIRI	03/01/2017
Jade DELVINCOURT	10/01/2017
Imran POUËTRE	22/01/2017
Martin LHOSTE	14/04/2017
Nina RIFFAUT	25/05/2017
Bissen BCHIRI	27/05/2017
Lola ANNE	05/06/2017
Helena LAURENT	14/11/2017

Pontoise
Meulan
Pontoise

Philippe IWANSKI / Sandrine MOREREAU	09/06/2017
Lenny ATSE / Naomi LHERMENAULT	17/06/2017
Alexis SOLIVEAUX / Clémence GALLOIS	21/07/2017

09/06/2017
17/06/2017
21/07/2017

Mariages

Décès

Pierre ROTURIER	29/04/2017
Jacqueline POUGET (Malergue)	19/05/2017
René CHARPENTIER	01/06/2017
Jeannine WANNER	19/09/2017

29/04/2017
19/05/2017
01/06/2017
19/09/2017

Journal d'informations municipales de Boisemont – Directeur de la publication : Jean Claude Wanner, Maire de Boisemont – Responsable Rédaction : Commission Information constituée de Jean-François Pernel, Rebecca Briandet, Florence Caignard, Martine Hieyte, Christine Merveille, Angelika René, Stéphanie Savill, Josiane Schaal, Karim Touazi, Joseph Wattellier, Philippe Roederer.
Mise en page : Jean-François Pernel.